

devrons imposer de lourdes taxes; et à mon sens, la principale raison d'être du Sénat, outre la protection que nous devons donner aux droits provinciaux, est le devoir que nous avons de réprimer toute extravagance dans les dépenses de toutes les divisions du service public.

Dans tous les gouvernements, mais surtout dans ceux qui ne possèdent qu'une Chambre législative, il est trop vrai que les parties politiques rivalisent à augmenter les dépenses publiques. Ainsi, si le parti "A" vote plusieurs millions dans l'espoir de capter les faveurs populaires, le parti "B" proposera probablement d'augmenter ce crédit de cinq millions. Dans cette Chambre, nous devons nous élever au-dessus de ces considérations, car nous n'éprouvons pas la tentation, ou nous n'avons pas la raison, d'agir comme le font les représentants des Chambres élues par le peuple; et j'ajouterai que si nous pouvons exercer un contrôle des dépenses publiques qui mettra un frein modérateur à toute extravagance que pourrait tenter un gouvernement, nous rendrons au Canada un grand service public.

Les impôts et le coût de la vie découlent de cette question des dépenses dans l'administration des affaires publiques. Vous ne pouvez dépenser des millions sans prélever des impôts, et vous ne pouvez prélever des impôts sans augmenter le coût de la vie.

A ce problème se rattache de loin la question d'immigration. Je ne veux blâmer le Gouvernement pour aucune action en particulier, mais je suis sûr qu'il existe aujourd'hui, à raison ou à tort, une impression générale dans le public, que notre ministère d'immigration n'est pas bien administré. Le discours du Trône n'en mentionne rien, mais on dit tout bas qu'il y aura, durant cette session, une enquête complète sur les affaires d'immigration. Quant à moi, j'ai toujours cru que nous faisons fausse route dans notre politique d'immigration. Un fait qu'il est bon de noter et qui nous apparaît clairement dans l'étude des conditions au Canada, est que dans les centres ruraux, où l'on trouve les familles les plus nombreuses, les fils de cultivateurs ne désirent pas émigrer vers des pays étrangers; ils préfèrent rester chez nous. Je crois qu'avant de faire des sacrifices monétaires pour amener ici des immigrants d'Europe ou d'ailleurs, nous devrions épuiser tous les moyens à notre disposition pour garder notre population dans notre pays. C'est là mon opinion, mais le Gouvernement pourra peut-être trouver une raison pour essayer de justifier sa conduite à cet égard. Un simple citoyen peut difficilement se rendre compte des dépenses effectuées dans les divers services publics.

Le discours du Trône effleure rapidement certains autres sujets. Je crois qu'on nous promet une institution de recherches scientifiques, du moins c'est la rumeur. De plus, on parle aussi de la canalisation du fleuve Saint-Laurent, mais comme cette question a été soumise aux cours, il peut se faire que le Parlement ne s'en occupe pas bientôt.

Il y a ensuite la question des droits provinciaux. Il est assez difficile de prévoir quelle sera la ligne de conduite du Gouvernement sur cette question, car elle ne renferme pas seulement l'administration de leurs ressources naturelles par les provinces du Nord-Ouest, ou autre sujet semblable, mais elle comprend aussi diverses ententes avec les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard. Cependant, jusqu'à ce que le Gouvernement précise son action dans une mesure bien définie, je ne crois pas qu'un homme puisse exprimer autre chose que son espoir de voir nos gouvernants remplir leurs promesses au sujet du rapport Duncan; mais jusqu'à ce qu'ils nous soumettent une mesure bien définie, il est impossible de dire ce qu'ils font.

Un autre sujet sur lequel je veux m'exprimer sans ambages est celui des ambassades du Gouvernement à l'étranger. J'ai mes opinions personnelles à ce sujet. J'y ai toujours été opposé, et je n'ai pas changé d'attitude. Je crois que ces ambassades peuvent être des sources de danger. Nul ne peut prévoir ce qui peut arriver un jour ou l'autre. Une ambassade dans un pays étranger est une chose bien délicate, car un ambassadeur peut dire ou faire quelque chose qui créera des embarras au Gouvernement. Nous n'avons qu'à jeter nos regards par delà la frontière et nous souvenir d'une lettre écrite par un ambassadeur anglais au cours d'une élection. Il reçut son congé le jour suivant. De tels embarras ont surgi plus d'une fois de l'autre côté des frontières. Si vous avez des ambassades à Tokio, en France ou aux Etats-Unis, il peut se faire qu'un de nos représentants puisse commettre une indiscretion, et que ferez-vous alors? Nous ne sommes pas en mesure d'agir comme une nation indépendante qui possède sa propre armée et sa marine. Toutes ces représentations me rappellent le chien qui s'élançait sur son ombre: ce sont des chimères. Il n'y a rien qui nous justifie d'établir ces ambassades. Elles seront très onéreuses, coûteront ici, \$100,000, et là, \$200,000, et pour en payer les frais, il faudra asseoir de nouveaux impôts. Nous pourrions fort bien avoir dans ces pays des agents de commerce et un personnel de la plus haute compétence, dont les efforts tendraient à y étendre notre com-